

PHARMACIE BAZARD
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de pharmaciens d'officine
au capital de 100 000 euros
Siège social : 62 Rue de NANCY
54630 RICHARDMENIL
848 513 800 RCS NANCY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 JUILLET 2023

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 MARS 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 133 038,96 euros de l'exercice clos le **31 mars 2023** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	133 038,96 euros
------------------------	------------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	400 065,84 euros
-------------------------------	------------------

Pour former un bénéfice distribuable de	533 104,80 euros
---	------------------

A titre de dividendes aux associés	20 000,00 euros
Soit 2,00 euros par part	

Le solde	513 104,80 euros
----------	------------------

Affecté en totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 513 104,80 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le **31 mars 2023** éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 20 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du **30 septembre 2023**.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune).

La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le 31 mars 2020 : Néant

Exercice clos le 31 mars 2021 : Néant

Exercice clos le 31 mars 2022 :

25 000,00 euros, soit 2,50 euros par titre

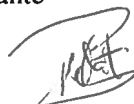
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 25 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 20 juillet 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Isabelle BAZARD
Cogérante



Olivier BAZARD
Cogérant



Règles et méthodes comptables



Désignation de la société : **SELARL PHARMACIE BAZARD**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/03/2023** , dont le total est de **1 775 673 euros** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un **bénéfice de 133 425 euros**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2022 au 31/03/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 06/07/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds Commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les frais de transport et autres coûts directement attribuables au coût de revient des marchandises.

Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 240 000			1 240 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	1 240 000			1 240 000
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	31 000	5 820		36 820
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	20 200	687		20 887
- Installations générales, agencements aménagements divers	11 773	1 573		13 346
- Matériel de transport	4 166			4 166
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 000			3 000
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	70 139	8 080		78 219
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	900			900
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	12 102			12 102
Immobilisations financières	13 002			13 002
ACTIF IMMOBILISE	1 323 141	8 080		1 331 221

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		8 080		8 080
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		8 080		8 080
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/03/2023
Éléments achetés	1 240 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	1 240 000

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	7 857	2 854		10 711
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 681	2 305		7 985
- Installations générales, agencements aménagements divers	5 406	2 301		7 707
- Matériel de transport	60	833		893
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 000			3 000
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	22 004	8 293		30 297
ACTIF IMMOBILISE	22 004	8 293		30 297

Notes sur le bilan**Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 97 352 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	12 102		12 102
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	32 176	32 176	
Autres	50 088	50 088	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	2 985	2 985	
Total	97 352	85 250	12 102
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
DIVERS - PRODUITS RECEVOIR	646
Total	646

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 100 000,00 euros décomposé en 10 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 132 182 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à plus de 1 an à l'origine	759 355	93 596	378 150	287 609
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	193 463	193 463		
Dettes fiscales et sociales	73 927	73 927		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Autres dettes (**)	105 438	105 438		
Total	1 132 182	466 424	378 150	287 609
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	93 222			
(**) Dont envers les associés	105 438			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 105 438 euros.

Charges à payer

	Montant
FNP ÉLECTRICITÉ (EDF)	209
FNP GAZ (ENGIE)	1 137
FNP EAU	491
FNP HONORAIRES COMPTABLES	1 271
FNP CHARGES LOCATIVES	378
FNP MAINTENANCE	152
DETTES PROVIS. PR CONGÉS PAYER	18 488
COTISATIONS GÉRANT À PAYER	33 051
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS PAYER	6 639
CET	2 224
TAXE D APPRENTISSAGE À PAYER	1 278
FORMATION PRO. À PAYER	1 975
Total	67 295

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CCA LOYER MOBILIER	484		
CCA MAINTENANCE	510		
CCA COTISATIONS	1 735		
CCA MÉDECINE DU TRAVAIL	197		
CCA COTISATIONS RSI	59		
Total	2 985		

Notes sur le compte de résultat**Chiffre d'affaires**

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	293 243		293 243
Ventes de marchandises	2 021 894		2 021 894
Produits des activités annexes	26 710		26 710
TOTAL	2 341 847		2 341 847

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SELARL PHARMACIE BAZARD

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : 52 Rue de Nancy 54630 RICHARDMENIL

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 8 4 8 5 1 3 8 0 0 0 0 0 1 3

Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/03/2023

						Exercice N clos le, 31/03/2023		
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3
Capital souscrit non appelé (I)				AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC		
		Frais de développement *		CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG		
		Fonds commercial (1)		AH	1 240 000	AI		1 240 000
		Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO		
		Constructions		AP	36 820	AQ	10 711	26 108
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	20 887	AS	7 985	12 901
		Autres immobilisations corporelles		AT	20 511	AU	11 600	8 911
		Immobilisations en cours		AV		AW		
		Avances et acomptes		AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT		
		Autres participations		CU	900	CV		900
		Créances rattachées à des participations		BB		BC		
		Autres titres immobilisés		BD		BE		
		Prêts		BF		BG		
		Autres immobilisations financières*		BH	12 102	BI		12 102
TOTAL (II)				BJ	1 331 220	BK	30 297	1 300 923
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		BM		
		En cours de production de biens		BN		BO		
		En cours de production de services		BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS		
		Marchandises		BT	170 215	BU		170 215
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX	32 176	BY		32 176
		Autres créances (3)		BZ	50 088	CA		50 088
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités		CF	219 284	CG		219 284	
	Charges constatées d'avance (3)*		CH	2 985	CI		2 985	
	TOTAL (III)		CJ	474 749	CK		474 749	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 805 970	1A	30 297	1 775 673	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SELARL PHARMACIE BAZARD		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000 ...)			DA	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG	
	Report à nouveau			DH	400 065
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	133 424
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	643 490
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	759 354
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	105 438
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	193 462
	Dettes fiscales et sociales			DY	73 926
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	1 132 182	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 775 673	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	466 423
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032